



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Monsieur Charles NOUAILHETAS
Président
ASSOCIATION ROANNE FLUVIAL
Marins d'eau douce
Le Port
42720 BRIENNON

Nos réf : DT16_J3709_L205959

Le Conseil régional, le **31 JAN. 2017**

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre courrier dans lequel vous souhaitez que la Région intervienne afin que le réseau fluvial français bénéficie rapidement de programmes et crédits nécessaires à sa remise en niveau.

Comme vous le savez, le bassin Saône-Rhône est un bassin qui fonctionne en autonomie relative car il ne peut être relié au reste du réseau fluvial français par les bateaux les plus importants. C'est pourquoi je reste attentif à la situation du Grand Port Maritime de Marseille, dont le bassin Saône-Rhône constitue l'arrière-pensée essentiel à son développement et dont la bonne santé économique actuelle dépend de ce port maritime.

La récente mission parlementaire confiée aux Sénateurs LAMBERT et LAMURE, visant à analyser les faiblesses du port de Marseille et de son arrière-pensée, a retenu toute mon attention.

Même si le fret fluvial relève avant tout de la compétence de l'Etat, j'entends vous démontrer que la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage fortement pour le développement du bassin Saône-Rhône, en apportant jusqu'à 8,26 M€ au CPIER Rhône de 2015 à 2020. Ainsi, selon les projets qui lui seront présentés, elle pourra :

- cofinancer des actions de formation ainsi que des opérations de recherche et développement pour pérenniser le métier de batelier,
- participer aux investissements pour la modernisation des infrastructures fluviales, notamment les ports.

Ces financements seront complétés par ceux que la Région pourrait mobiliser au titre des 15 M€ du FEDER (5 M€ sur le Programme Opérationnel et 9,9 M€ à travers le Programme Opérationnel Plurirégional).

...

Un premier dossier d'envergure a émergé : la Région Auvergne-Rhône-Alpes participera financièrement aux travaux du slipway d'Arles, équipement dont bénéficie l'ensemble de la flotte, touristique comme commerciale, du bassin Saône-Rhône. Elle a également proposé à l'association Medlink Ports de travailler en étroite relation avec elle, pour accompagner le développement du transport fluvial.

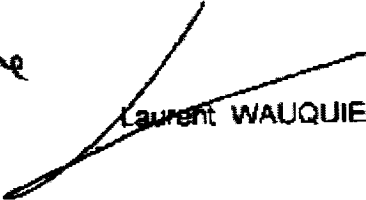
En outre, la Région est signataire du schéma portuaire de bassin Saône-Rhône (2010) et du schéma portuaire métropolitain de l'aire lyonnaise et de ses territoires d'influence (2015). Elle contribue ainsi à co-construire le fret fluvial de demain, aux côtés de l'ensemble des acteurs, aux premiers rangs desquels Voies Navigables de France et la Compagnie Nationale du Rhône.

Je complète votre information en vous rappelant que M. Nicolas DARAGON, Vice-président au Tourisme, est l'élu régional référent du Plan Rhône pour notre Région.

J'espère vous avoir convaincu de l'engagement de la Région et vous invite à participer à la mobilisation des porteurs de projet pour que les fonds disponibles soient utilisés aux fins de développement du fret fluvial.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Vos aug. l'Etat à fait raison.
Il faut que l'Etat se saisisse
du sujet!


Laurent WAUQUIEZ